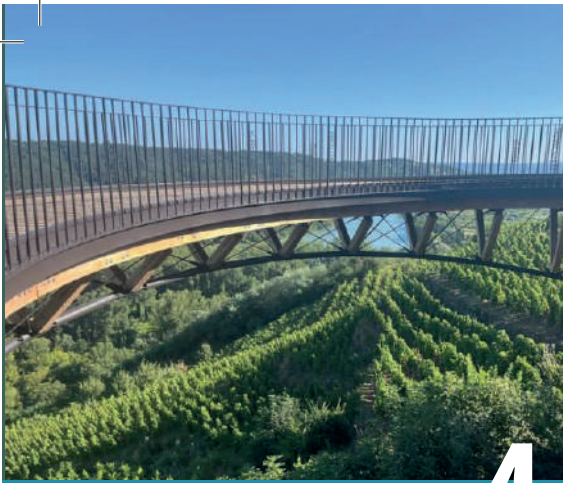




VIE COMMUNALE

4



ASSOCIATIONS

14



NATURE

17

les Chaillées

LE MAGAZINE MUNICIPAL DE TUPIN & SEMONS

Décembre 2025



La perspective des élections municipales de Mars prochain m'amène à évoquer dans cet édito l'histoire de la fonction de Maire et son implication dans son rôle actuel.

Avant 1871, à part pendant de courtes périodes, les Maires étaient nommés par l'autorité en place, le roi ou le préfet. Le Maire était alors la courroie de transmission de l'autorité centrale, et les volontés locales n'avaient pas tellement d'espaces pour s'exprimer.

En 1871 l'élection des maires et de conseils municipaux au suffrage universel a été instituée de façon définitive. L'élection des Maires a alors représenté un enjeu véritable dans les communes car les candidats et leurs programmes étaient à même d'orienter le développement du territoire communal.

Ceci étant dit, le Maire a depuis 1871 une double casquette : représentant élu des habitants, il conduit la vie communale en fonction du programme qui l'a fait élire, mais il conserve malgré tout une fonction de relais de l'autorité centrale de l'Etat, ce pour quoi il lui est conférée la qualité d'officier de police judiciaire.

Donc d'un côté, celle des habitants, où il est perçu comme celui qui a pouvoir d'autoriser ou d'interdire dans de nombreux domaines, et vers qui on se tourne en premier recours pour solutionner toutes sortes de problèmes : construction, désordres, dysfonctionnements des services divers, fonctionnement de l'école, problème de voirie, dispute de voisinage...

De l'autre, celle de l'Etat, où il doit veiller à la stricte application d'une foultitude de lois, règlements, qui régissent des domaines aussi variés que l'urbanisme, la circulation, l'éducation, la police, l'état civil, la lutte contre l'incendie, la gestion des ordures ménagères, la sécurité et l'accessibilité des bâtiments, l'état civil, la protection de l'environnement... Toutes ces réglementations sont en évolution permanente, avec une inflation constante du nombre de textes et de domaines réglementés. Il y a bien longtemps que les incantations sur la simplification des règles administratives annoncent généralement une complexification.

Pour aider à y voir « clair », la réforme de l'organisation de l'Etat, connue sous le nom de décentralisation a créé peu à peu, en plus du département, différentes strates administratives aux compétences variées dont la Région et les communautés de communes sont les plus visibles. Mais il y en a d'autres aux compétences variées qui viennent ajouter à la confusion, telle le SCOT (Schema de Cohérence Territorial) qui vient fixer les

orientations d'urbanisme sur un territoire « cohérent » différent des zones de compétence des divisions administratives précitées.

Face à cela notre équipe communale est restée pleinement investie avec, entre autres :

- Christophe Gonon représentant au SCot, et au Parc du Pilat, aux finances de la commune, et dans le suivi des chantiers.

- Chantal Miguel représentante de la commune sur l'Axe Cohésion Sociale – Jeunesse à Vienne Condrieu Agglomération, interlocutrice du Département « Social » (Analyse des Besoins Sociaux), contribution avec la CAF à l'élaboration de la Convention Territoriale Globale, accompagnement de notre école et du CCAS de la commune.

- Daniel Jamet dans les relations avec le Syder, le Smiely, et le suivi des chantiers correspondant dans la commune.

- Patrick Bonnefond dans la gestion de la communication de la commune, panneaux, site et Iliwap.

- Patrick Miguel dans le suivi de l'entretien des bâtiments de la commune.

- Claudine Marion dans la gestion des salles communales.

Sans oublier les autres conseillers, dont les avis ont été précieux pour la prise des décisions au cours du mandat.

Nous n'aurions rien pu faire sans le soutien de nos employés communaux et sans une démarche solidaire de l'ensemble de notre équipe.

Mais également sans VOUS, les habitants de notre commune, qui nous ont soutenus mais aussi critiqué tout au long de notre mandat (principe démocratique) ce qui a constitué un excellent stimulant.

Nous remercions tous et chacun pour avoir joué leur rôle, et nous vous invitons à célébrer la nouvelle année lors des **vœux du Maire qui se tiendront le 9 janvier à 19 heures à la Maison des Associations.**

Nous souhaitons à tous une heureuse année 2026.

Le maire, Martin Daubrée

Bon à savoir !

La commune diffuse 3 bulletins trimestriels par la poste...

Si vous ne les avez pas reçus, c'est que vous n'êtes pas sur notre liste de diffusion.

Faites nous le savoir !



« Les Chaillées » est une publication annuelle de la Mairie de Tupin & Semons.

Adresse : Mairie de Tupin & Semons,
5 rue de la Mairie, 69420 Tupin & Semons
Tél. 04 74 59 81 08 • mail : mairie@tupinetsemons.fr
Site Internet : www.tupinetsemons.fr

Directeur de publication : Martin Daubrée
Création graphique : Camille CROZET (38200 Serpaize)
Magazine gratuit distribué sur toute la commune.

2 Édito

4 Vie Communale

14 Associations

17 Nature

21 L'agglomération

24 Actu !

32 Numéros importants



AUTOUR DU BELVÉDÈRE DE SEMONS



Le belvédère

Le belvédère de Semons continue à recevoir des récompenses.

Après avoir reçu le prix Régional de la construction bois, il a successivement reçu le prix national de la construction bois, puis le prix « Coup de Cœur du Public 2025 ».

Sa fréquentation ne tarit pas, et constitue un point d'attractivité dans notre belle commune.

Nous nous réjouissons de voir de nombreux visiteurs seuls, en famille ou en groupe plus fourni arpenter le chemin des Grand(e)s cru(e)s pour le visiter.

Le parcours des Gnolus connaît également une belle fréquentation avec une pointe de plus de 550 marcheurs venus au mois de septembre pour obtenir un pin's collector diffusé à seulement 1.000 exemplaires.



Dans le cadre du **Prix Régional de la Construction Bois 2025**,
Fibois Auvergne-Rhône-Alpes décerne le **Prix Coup de Cœur du Public**
au **Belvédère sur les coteaux viticoles de Côte-Rôtie à Tupin-et-Semons (69)**

Maitre d'ouvrage : Vienne Condrieu Agglomération (58) • Architecte : Collection Architectes (38) • Scénographe : BYME LAB (74) • Paysagiste : Lionel Douard (07) • Bureau d'études structure bois : Arborescence (69)
• Entreprise bois : Pyrénées Charpentes (65) • Fournisseurs de bois : Scierie Millet (45), Dubot Bois et Scieries (63), ELP Bois (63), Barillet Bois (64), Batut Charpente (12)



En partenariat avec



Fait à Lyon, le 18/11/2025
Michel COCHET, Président de Fibois AuRA

Le point multiservices

La commune a acheté en 2024, la maison de Marius Cellard, en vue de la rénover pour accueillir un point multiservice, et deux appartements à l'étage.

Ce point multiservice devait être concédé, et son équilibre financier assuré par la fourniture de services aux habitants (dépôt de pain, relais colis, petite épicerie...) et par une activité de buvette et petite restauration qui aurait profité à la clientèle des visiteurs du belvédère nombreux le weekend, et qui une fois la vue contemplée, aurait pu boire un coup, ou casser une croute.

Nous avons fait un concours, sélectionné un cabinet d'architecture, l'atelier de Montrottier, et avons arrêté un projet, que certain d'entre vous ont pu voir affiché en Mairie.

Nous avons appris incidemment que l'exploitant de l'Auberge de la Source souhaitait vendre son fonds de commerce. Son mode d'exploitation, centré sur la seule restauration de qualité avec une ouverture limitée aux heures des repas ne constituait pas une concurrence pour notre point multiservice. Le bail qui lui était consenti ne nous donnait aucun droit de regard quant au repreneur éventuel : la seule garantie que nous avions était que cela serait de la restauration.

Nous avons compris, que si un exploitant entreprenant s'installait, il mettrait à mal le modèle économique de notre point multiservice, et absorberait toute la clientèle du fait de son emplacement plus favorable.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, moins une abstention, a donc décidé le 13 novembre que la commune rachèterait le fonds de commerce, en vue d'installer un locataire, lié par un contrat qui nous garantirait l'exécution du cahier des charges que nous avons défini pour notre point multiservice.

Cette garantie s'appliquera au locataire initial, et à ses successeurs éventuels sur lesquels la commune continuera à pouvoir imposer l'exécution des prestations que nous attendons, soit une double prestation qui s'adresse aussi bien à la clientèle touristique, qu'aux habitants de la commune.

La vente doit être effective le 30 avril 2026, aussi le Conseil Municipal du 4 décembre a validé le mode de faire valoir, ainsi que le mode de sélection du candidat à la location de l'auberge de la Source.

La maison de Marius Cellard

Le projet initial devait donc être modifié. Au lendemain du conseil Municipal du 13 novembre, nous avons donc informé le cabinet d'architecture de notre décision, et lui avons demandé de transformer le projet afin de consacrer ce bâtiment à la seule production de logements.

L'enveloppe extérieure ne subira pas de modification majeure, et le 27 novembre, différentes options ont été proposées par le cabinet d'architecte, et nous avons retenu un projet qui prévoit la création de 4 logements.

Ces logements permettront de renforcer l'offre de logements dans la commune afin de compléter le parcours résidentiel des habitants. En effet, notre commune compte une très grande majorité de maisons individuelles (+ de 90%) et très peu de logements locatifs à même de satisfaire aux besoins des jeunes ou des familles monoparentales de la commune, désireux de rester sur notre territoire, mais qui ne peuvent pas (encore) accéder aux rares maisons qui se retrouvent sur le marché.

La commune disposera après cette opération de 12 logements locatifs à proposer à ses habitants.

La fiscalité à Tupin et Semons



Les ressources de la commune de Tupin et Semons sont constituées de différents éléments que l'on peut classer en deux catégories :

Des dotations sur lesquelles la commune n'a pas ou peu d'influence :

- Des dotations versées par l'Etat en compensation de la suppression de la taxe d'habitation.
- Des dotations versées par l'Etat en compensation de la réduction des bases de taxe foncière pour les entreprises.
- Une attribution de compensation versée par Vienne Condrieu Agglomération.
- Diverses recettes liées aux ventes immobilières sur la commune...

Des recettes dont elle détermine le taux ou qu'elle crée :

- La taxe foncière, dont elle détermine une partie du taux, mais pas la base qui est ajustée chaque année par l'Etat en fonction de l'évolution du coût de la vie.
- Des recettes liées à ses investissements, comme par exemple les loyers qu'elle perçoit, ou les recettes d'équipements, tels les panneaux photovoltaïques.

Sur l'avis de taxe foncière figurent différentes taxes :

- La taxe d'ordure ménagère votée par Vienne Condrieu Agglomération au taux de 9,35%, cette taxe est calculée de façon à équilibrer les recettes et dépenses de ce service. Lors de la fusion avec Vienne, ce taux était de 5% et ne couvrait pas les dépenses correspondantes. Il a été aligné peu à peu pour les communes de la communauté de commune de Condrieu de façon à harmoniser son taux sur l'ensemble de l'agglomération.
- Une taxe spéciale au taux de 0,224%, qui finance des établissements fonciers locaux.
- Et enfin la taxe pour la commune au taux de 20,95%. Cette partie est la seule qu'elle vote et perçoit.

La taxe votée par la commune :

Ainsi qu'il ressort de la carte ci-jointe, le taux de taxe de la commune de Tupin et Semons a baissé entre 2014 et 2024. En effet depuis 2020, la commune a régulièrement baissé son taux de taxe pour compenser la hausse du taux de la taxe d'ordure ménagère.

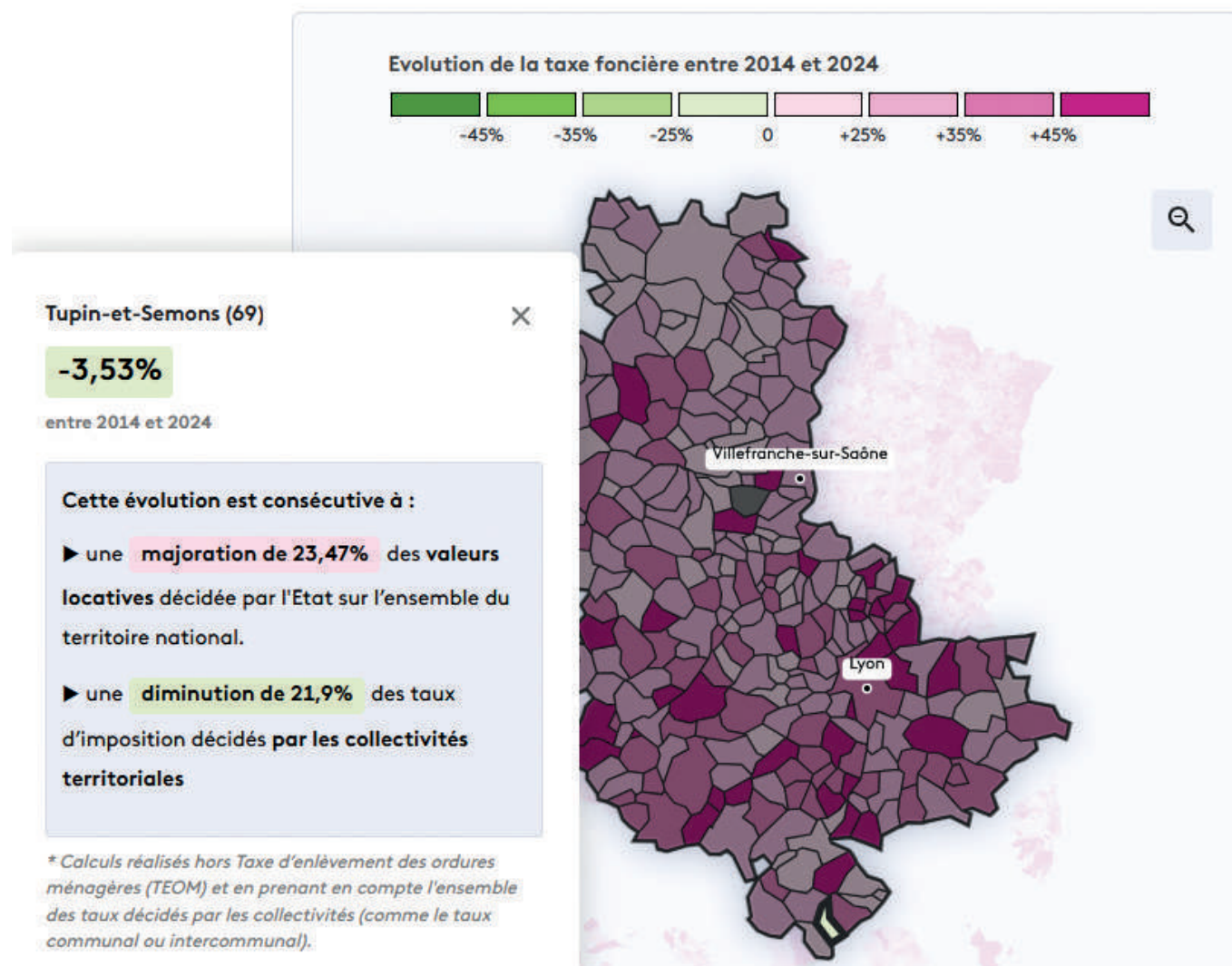
En contrepartie, les recettes de la commune ont pu se maintenir et augmenter grâce à l'augmentation des bases de taxes foncières :

- +23,47% de 2014 à 2024 : augmentation décidée par l'ETAT chaque année en fonction de l'évolution des prix.
- + 8 % En travaillant sur les bases déclarées par les contribuables de la commune depuis 2020. En effet, fréquemment, les constructions réalisées, si elles font bien l'objet de déclarations (permis de construire ou déclaration préalable) n'ont pas fait l'objet d'une déclaration aux services fiscaux, notamment dans le cas des piscines, garages, ou autres constructions annexes.

VIE COMMUNALE

Vous trouverez ci-dessous une cartographie publiée sur le site de France Info, vous pourrez comparer l'évolution de nos taux avec ceux des communes voisines.

Notre commune fait partie des 55 communes sur 35.000 à avoir baissé son taux de taxe foncière entre 2014 et 2024.



CARTE

*Votre taxe foncière a-t-elle explosé ?
Visualisez son évolution dans votre ville en dix ans.*

Ma ville sans moustiques

Les derniers rapports de l'Anses montre une explosion des cas de contamination par les moustiques tigre, mais pas que. Certaines maladies exotiques peuvent même être diffusées par nos moustiques locaux. Nous avons reçu des demandes d'habitants qui nous ont interrogés pour savoir ce que la commune comptait faire.

Certaines communes ont fait le choix d'installer des dispositifs de lutte contre ces insectes, pour lutter contre leur prolifération, et tenter de protéger leurs habitants. Ces dispositifs sont coûteux, en installation et en fonctionnement, pour une efficacité hasardeuse.

Après plusieurs débats, le conseil municipal a retenu une solution qui repose sur la participation des habitants.

Le dispositif a plusieurs volets :

Un volet diagnostic qui permet à chaque habitant de découvrir l'ensemble des gîtes larvaires présent à son domicile, et identifie les moyens d'action.

Ce diagnostic s'accompagne de proposition permettant de traiter ou de supprimer ces gîtes larvaires. La solution propose à chaque habitant des kits de lutte et de protection contre les moustiques.

Parallèlement la commune recensera et traitera les points qui relèvent de son domaine dans l'espace public.

Comment cela fonctionne :

- Vers le 15 février une information sera distribuée dans toutes les boîtes aux lettres de la commune.
- Les habitants réalisent en ligne l'autodiagnostic de leur habitation, et jardin.
- A l'issue de cet autodiagnostic, des astuces et solutions sont proposées.

(Pour les habitants qui ne sont pas connectés à internet une ligne téléphonique permet de réaliser ces autodiagnostic.)

- Les habitants commandent les dispositifs conseillés lors de l'autodiagnostic sur le site de Mavillesansmoustique.
- Et la lutte commence.

Une des étapes importantes est le piégeage des femelles moustiques grâce au piège barricade.

La commune intervient en subventionnant l'achat des différents dispositifs. Cependant, nous devons fixer le taux de subvention, et le montant par foyer.

Pour bien calibrer le montant de la subvention que nous définirons pour cette action, nous voudrions connaître le montant que vous seriez susceptibles de commander. Vous trouverez ci-dessous un coupon à nous retourner, afin que notre aide soit à la mesure de vos attentes et de votre engagement dans cette action.

A remplir, et retourner à la Mairie avant le 31 janvier 2026.

Nom (facultatif) / Quartier			
	Prix unitaire*	Quantité	Total
Larvicide BTI	15 €		
Lève dalle	10 €		
Mèche drainante	12 €		
Piège barricade	36 €		
Fiches collantes	10 €		
Nichoirs	25 €		
Moustiquaire porte 100 x 210	70 €		
Moustiquaire fenêtre 90 x 90	45 €		
Répulsif	12 €		
Filets de protection	12 €		
MONTANT TOTAL			

Lutte dans les espaces privés

Le saviez-vous ?

+ de 80%

des gîtes larvaires se trouvent dans les jardins des habitants.

Notre constat

75%

Des citoyens découvrent de nouveaux gîtes larvaires et des nouvelles méthodes de lutte grâce à notre auto-diagnostic.

Objectif : 60% des foyers autodiagnostiqués !

Parcours d'un citoyen

Ma Ville Sans Moustiques

Dont la mairie adhère au dispositif Ma Ville Sans Moustiques



Campagne 2025

Extraits de cas pratiques du mini-diagnostic

Ma Ville Sans Moustiques

Pour une terrasse	Pour un jardin
Gîte identifié Présence d'eau stagnante sous les dalles	Gîte identifié Réserve d'eau de pluie mal protégée
Solution Proposition d'un kit avec lève-dalle et larvicide écologique à appliquer toutes les 5 semaines.	Solution Proposition d'un filet adapté.
	
Notre larvicide naturel (BTI) : Fabriqué en France Sans risque pour les animaux et la diversité.	Nos filets : Fabriqués en France dans un ESAT. Pensés pour avoir une longue durée de vie en extérieur.
	
Notre lève dalle : Fabriqué en France, il permet de faciliter l'application régulière du BTI.	Notre piège : Fabriqué en France et assemblé en ESAT. Low tech et sans produits chimiques, il capture les femelles pondueuses en brisant la chaîne de reproduction.

Campagne 2025

Parc de Gravisse



Le 21 novembre après midi, les enfants de l'école se sont rendus sur le terrain de Gravisse pour planter un bosquet.

Le temps n'était pas idéal, mais la bise n'a pas freiné l'ardeur des enfants.

Ils ont sagement écouté les instructions pour planter des petits plants à racines nues : praliner les racines, puis les glisser dans un trou (préparé par l'entreprise Genevray) et enfin piétiner le sol tout autour pour bien tasser la terre.

Après une heure et demie d'effort tous les trous étaient occupés par un petit arbre, et les enfants ont pu aller se réfugier dans la Maison des Associations où les attendait un goûter.

Il ne reste plus qu'à attendre le printemps pour voir pousser tous ces jeunes plants.

Nous tenons à remercier les représentants de la société Genevray, les parents, les enseignants, élus, membres du personnel de la commune présents qui ont accompagné les enfants pour ce geste.

Le bosquet a été planté avec une forte densité d'arbre (plus d'un pied par mètre carré). Cette technique instaure une concurrence entre les arbres, qui grandissent plus vite.



Repas des Aînés

Notre traditionnel repas de fin d'année avec les « Aînés » de notre commune s'est déroulé le jeudi 11 décembre.

Ils étaient 59 à être présents et ont pu savourer le repas préparé par Freddy de l'Auberge de la Source.

Ce moment convivial s'est déroulé à la Maison des Associations qui avait été décorée par des tableaux et des photos fournis par des habitants de la commune.

Le tandem « Hélène et le garçon » a animé le repas et l'après-midi.



Rejoignez l'asso. de yoga AYR

*Et offrez-vous un moment de bien-être
chaque semaine !*

Gâce au soutien des municipalités d'Ampuis, Tupin et Saint-Cyr, nous proposons 6 cours de yoga par semaine adaptés à tous les niveaux. Aujourd'hui, 70 adhérents partagent déjà cette belle aventure... pourquoi pas vous ?

Nos 3 enseignantes passionnées vous accueillent dans une ambiance conviviale :

- Lundi – Maison des associations de Tupin – 9h45 avec Lucette
- Mardi – Dojo d'Ampuis – 17h15 ou 18h30 avec Lucette
- Mercredi – Dojo d'Ampuis – 12h15 avec Cécilia
- Jeudi – Salle des fêtes de Saint-Cyr – 17h45 et 19h avec Carole

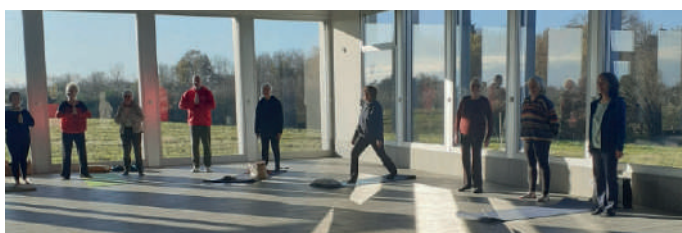
Ouvert à tous : aucune limite d'âge, aucune restriction physique. Venez comme vous êtes, chacun trouve sa place !

Tarif annuel : 174 € – Inscription possible toute l'année.

Et pour vous lancer en toute sérénité : 2 cours d'essai gratuits pour découvrir une pratique qui fait du bien au corps et à l'esprit.

En plus des cours hebdomadaires, nous organisons chaque année :

- Un week-end en résidence avec un intervenant extérieur
- Des ateliers thématiques certains dimanches matin pour explorer d'autres pratiques

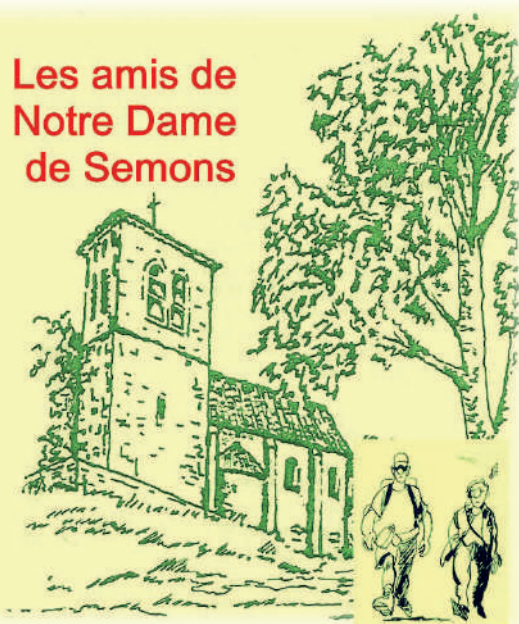


CONTACT

YOGA AYR
yoga.ayr69@yahoo.com

12

Les amis de
Notre Dame
de Semons



Les Amis de Notre Dame de Semons

C'est une tradition chaleureuse que l'association «Les AMIS de NOTRE DAME de SEMONS» perpétue pendant le temps Pascal, en invitant randonneurs et habitants de la commune à son animation annuelle.

Bilan de la journée du dimanche 10 avril :

Randonnée et participation

Les marcheurs, qu'ils soient de grands « sportifs » ou de simples amateurs, avaient le choix entre :

- Trois parcours en boucle, balisés par les organisateurs.
- Départ fixé à la Maison des Associations.

►► Nombre de randonneurs participants : 96.

Repas et convivialité

Dans une ambiance toujours amicale et festive, les bénévoles ont assuré le service pour le déjeuner :

►► Nombre de repas servis : 120.

Cette journée a été un succès, alliant l'effort physique de la marche à la convivialité du repas partagé.

Cette année, à l'école



Notre école compte 32 élèves. Mme Pizot, absente depuis la rentrée scolaire, est remplacée par Mme Maude Gonnet qui prend en charge la classe de maternelle. Il n'est pas prévu que Mme Pizot revienne assurer ses fonctions cette année. Mme Stéphanie Avundo assure la direction de l'école par intérim pour l'année scolaire en cours.

L'école travaille sur le climat et le journalisme.

Les élèves ont participé aux plantations à la Gravisse au mois de novembre et continuent à entretenir le potager. Ce mois-ci, ils ont planté des bulbes pour avoir de jolies fleurs au printemps.

Leur participation s'est prolongée à la commémoration du 11 novembre. Après avoir effectué un travail de recherche en classe sur quelques thèmes de la 1^{ère} guerre mondiale, ils sont venus, nombreux, lire leur production le jour de la commémoration.

En ce mois de décembre, les élèves ont préparé des objets pour les fêtes de fin d'année et attendent avec impatience, le repas et le goûter de Noël, le spectacle qui racontera l'histoire de Rudolph le petit renne et qui sera joué par la troupe « l'impatiente compagnie ».

Le sou des écoles

Le sou des écoles a reconduit ses manifestations pour l'année 2025-2026.

Au programme :

- La boum Halloween, le 8 novembre
- La vente de sapins et de chocolats, le 6 décembre
- le carnaval, le 14 mars
- la kermesse et le spectacle de l'école, le 27 juin.

Toute l'équipe éducative vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.



Chorale le "Chœur de la Source"

Le Chœur coule de source...



Depuis sa création en 2015, l'eau a coulé et a fait des émules ! 35 choristes du cru et des communes avoisinantes dirigés par Véronique Larose, notre cheffe de chœur professionnelle depuis cette date, forment le Chœur de la Source. Un effectif qui se maintient mais qui peut accueillir encore des amateurs de chants !

2024/2025 était une année anniversaire puisque notre chorale fêtait ses 10 ans d'existence le 17 mai 2025.

Et ce fut une très belle réussite. L'idée étant de promouvoir de jeunes groupes musicaux, l'école de musique de Loire sur Rhône a produit son répertoire en préambule et la fanfare en herbe d'Echalas est intervenue à l'entracte après notre prestation, au bonheur du public enthousiaste ! Notre chœur, des accordéonistes en 3ème partie avec une cheffe d'orchestre à la vitalité contagieuse, ont fait de cet anniversaire une réelle fête musicale réunissant les 2 arts que sont la musique et le chant dans une salle pleine à craquer ! C'était le 2^{ème} concert de la saison après celui de novembre 2024 avec la venue de la chorale « Les Quatre Vents » de Trèves.

La Voix Do Ré de Saint Rambert d'Albon nous a accueillis le 18 mai, le lendemain de notre soirée festive...

La chorale n'en a pas pour autant oublié les concerts donnés dans les Ehpad habituels Echalas, Condrieu, Maclas comme tous les ans, rencontres que nous renouvellerons en 2026.

2 organisations nouvelles ont émaillé cette saison avec la tenue d'un stage vocal les 8 et 9 février 2025, animés par 2 cheffes de chœur, Sabine Kouli et Pascaline Dhermy Marsot pour un travail approfondi de la voix. Encore un beau succès avec la participation d'autres chorales et des individuels ! Puis notre 1^{ère} choucroute en mars 2025 qui a fait salle comble, manifestation renouvelée le 1^{er} mars 2026.

Notre début de saison 2025/2026 a débuté avec 2 concerts extérieurs, à l'Ehpad de Vienne Malissol puis à l'invitation de la chorale « l'Espoir de Chaponnay » (69) avec l'harmonie de Brignais. Pour notre premier concert le 22 novembre 2025 à domicile, le chœur d'hommes de Anse « Grisemottes » est venu offrir un répertoire puissant, local régional (corse notamment) mais aussi de variété française, avant notre programme dynamique avec des chants français récents ou moins. L'ambiance était là, des choristes aimant chanter, partager le goût de leur passion au public qui s'investit aussi. Le Beaujolais et la Côte Rôtie ont fait bon ménage.

Nous rejoindrons la chorale « de Cœurs en Chœur » de Reventin Vaugris le 28 mars 2026 pour un nouveau concert extérieur. Un week end « détente » et « travail » est organisé à Sevrier (73) en avril 2026, puis notre 2^{ème} concert le 6 juin 2026 avec un groupe musical à découvrir ... Une saison qui se clôturera par un pique-nique en juin à la maison des associations... comme à l'habitude.

Une année encore pleine de nouveautés qui prouvent la vitalité de notre chorale ! Retenez les dates des 1^{er} mars et 6 juin 2026. Nous comptons sur vous...

CONTACT

Chorale « le Chœur de la Source »

www.chorale-tupinsemons.fr / retrouvez nous également sur



Les Semons Sauvages

Nous sommes ravi.e.s d'avoir partagé de nouveaux moments de joie autour de la musique, du théâtre de rue et de la danse. Toujours avec le soutien de la municipalité et des associations locales : comité des fêtes, Association La Belle Etoile...

Festival des Semons Sauvages #4

Nous avons accueilli 150 personnes le 5 juillet dernier pour fêter le jardin de Soir de Grange Berthière. Différentes associations étaient présentes en journée : Basilic et Romarin, le Foyer du Reynard, l'association l'Eclaireuse...

Nous remercions la Cie JAMAIS TROP TARD pour sa conférence sur La terre est elle vraiment Plate? et la bande des Justs Angels, venue ambiancer le plateau de Semons !

Spectacles jeune public

En janvier dernier, c'est la Cie TRACTION AVANT qui nous a proposé une intervention dansée en lien avec son spectacle La Petite Fille sous la Rivière. 70 personnes, petits et grands, ont participé à ce beau moment.

Soirée jeux

Notre ludopathe, Olivier, vous a proposé plusieurs soirées jeux à la Salle BCD.

A VENIR EN 2026

- Spectacle Jeune Public : dimanche 25 janvier à 15h30 à la Maison des Associations
- Retraite créative autour du chant : samedi 14 février (journée) - salle municipale
- Soirée Film
- Concert de Poche chez l'habitant
- Bal à l'automne...

Vie Associative

Nous serions ravis d'accueillir de nouvelles personnes pour rejoindre l'association et participer à l'organisation des événements ! N'hésitez pas à nous rejoindre !

CONTACT

Les Semons Sauvages
lessemonssauvages@zaclys.net

ATTELAGE & LOISIR de TUPIN et SEMONS

Hommage à Dominique FARRE

C'est avec une profonde tristesse et une immense émotion que l'ensemble des membres de notre association a appris le décès de notre président, Dominique.

Tenant compte de son état de santé, l'association avait mis en pause ses activités, en particulier l'organisation des concours d'attelage. Aujourd'hui, nous sommes bouleversés par cette perte.

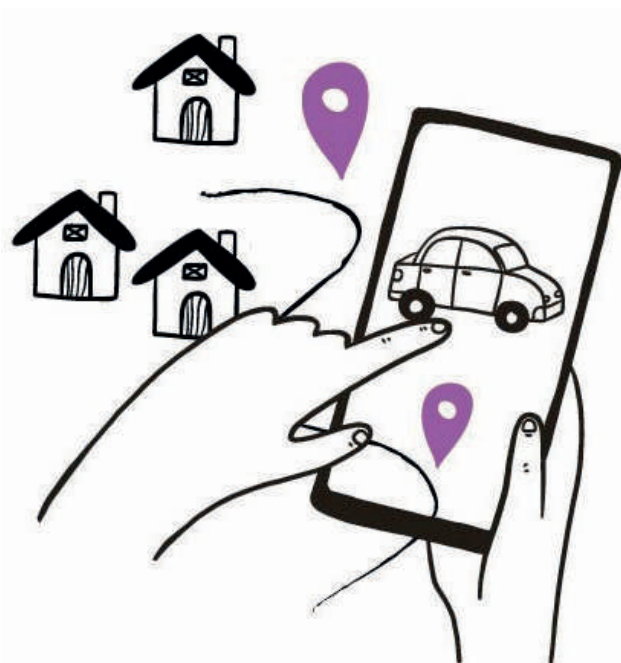
Dominique était une personne exceptionnelle, d'une grande générosité, toujours disponible pour les autres. Son implication sans faille dans différents associations ainsi qu'au sein du conseil municipal de notre commune, sa gentillesse et son dévouement resteront gravés dans nos mémoires. Nous lui sommes infiniment reconnaissants pour tout ce qu'il a apporté.



CONCOURS D'ATTELAGE VINAY - 29 Juin 2014 - Thierry Sublet-Garin / PRO 64

Le parc du Pilat

L'autopartage dans le Parc du Pilat : une solution économique et solidaire.



L'autopartage, c'est l'art de partager un véhicule entre plusieurs utilisateurs, réduisant ainsi les coûts et l'empreinte écologique. Le Parc du Pilat est engagé pour développer cette pratique en proposant un accompagnement sur mesure.

Le Parc du Pilat soutient l'autopartage entre particuliers, en aidant à trouver des partenaires de confiance, en offrant une assurance spécifique pour sécuriser la démarche et en fournissant des conseils personnalisés.

Cette formule permet de partager un ou plusieurs véhicules au sein d'un groupe ou d'une structure, dans un esprit de confiance et de proximité. Une solution idéale pour ceux qui souhaitent optimiser l'usage de leur voiture tout en limitant les dépenses.

Un accompagnement complet Vous souhaitez partager votre véhicule, rejoindre un groupe existant ou simplement en savoir plus ? Le Parc du Pilat vous guidera dans votre projet.

L'heure de vérité pour le Parc naturel régional du Pilat

Après 5 années de concertation, les élus du Syndicat mixte du Parc naturel régional ont arrêté en octobre la version définitive du futur projet de territoire : « Destination 2041 », la charte du Parc du Pilat pour la période 2026-2041.

Débuté désormais la phase d'adhésion : notre commune, comme toutes celles comprises dans el périmètre de la révision, chaque Intercommunalité, les Villes-Portes et les Départements sont invités à se positionner sur leur adhésion au Parc du Pilat d'ici début mars.

Au terme de cette période, le nouveau contour du Parc du Pilat apparaîtra. Selon la loi, l'État ne pourra renouveler le classement du massif en « Parc naturel régional », que si une majorité qualifiée de communes s'engagent dans le projet. En fonction du nombre de communes partantes, le Pilat découvrira donc s'il conserve, ou non, son classement, pour les 15 années à venir.

NB. Notre commune a délibéré favorablement à son adhésion au Parc naturel régional du Pilat lors du Conseil municipal du 4 décembre 2025

Le Contrat Vert et Bleu (CVB) Grand Pilat se termine



A la croisée des grands massifs français, sur l'axe Pyrénées – Massif central – Arc alpin, le Pilat est un carrefour écologique essentiel pour la circulation des espèces, animales et végétales. Pourtant, les continuités écologiques y sont menacées, notamment par l'urbanisation des vallées et la fragmentation des habitats.

Maintenir des corridors fonctionnels, permet aux espèces, grandes ou petites, de se déplacer pour accomplir tout leur cycle de vie : se nourrir, se reproduire, ...

Pour garantir leur libre circulation, il est indispensable de penser les connexions écologiques à plusieurs échelles, au-delà des frontières administratives. C'était le but du CVB Grand Pilat.

Programme de la Région Auvergne Rhône-Alpes coordonné par le Parc naturel régional du Pilat, il s'est distingué par son ampleur : la plus grande superficie contractualisée par la Région, sur 5 années, avec une grande diversité

- ▶ de milieux (zones humides, forêts, pelouses sèches...),
- ▶ d'espèces (de l'écrevisse à pattes blanches au busard cendré, en passant par le sanglier ou la lychnis fleur de coucou), et
- ▶ de trames écologiques (terrestre, aquatique, nocturne, lithique...).

Le contrat a soutenu des actions variées : restauration d'habitats, inventaires naturalistes, sensibilisation du public, expérimentations, ou encore réintroduction d'espèces.

Le CVB Grand Pilat, par son approche intégrée et partenariale, a montré qu'il est possible de fédérer des acteurs très divers autour de la préservation de la biodiversité et de concilier développement territorial et protection de la biodiversité.

Si les financements spécifiques ont pris fin, l'élan se poursuit : les acteurs impliqués dans le programme vont entretenir les liens créés et poursuivre la dynamique collective.

Ce programme apporte une preuve concrète que la protection de la biodiversité passe par l'innovation, la coopération et la persévérance. Une inspiration pour d'autres territoires, où la nature n'a pas de frontières.

Photo d'illustration : Lors de clôture du CVB, visite d'un aménagement permettant à la faune de circuler sous l'autoroute : banquette de terre pour ne pas avoir à nager.

L'Île du Beurre



Une année 2025 riche en observations et en découvertes

Situé au bord du Rhône, entre Vienne et Condrieu, le site naturel protégé de l'Île du Beurre continue d'être un lieu privilégié de découverte, d'étude et de partage autour de la nature et du fleuve.

Tout au long de l'année 2025, le Centre d'observation de la nature de l'Île du Beurre et son réseau de bénévoles ont mené de nombreuses actions en faveur de la connaissance et de la préservation de ce patrimoine exceptionnel.

Des suivis naturalistes réguliers

Dès le mois de janvier, le traditionnel comptage Wetlands a permis d'évaluer les populations d'oiseaux d'eau hivernants sur le Rhône.

Au printemps, le comptage annuel des nids de la héronnière a fourni de précieuses informations sur la dynamique de cette colonie emblématique du site.

En février, le suivi du Grand-duc d'Europe a confirmé la présence de ce grand rapace nocturne sur le secteur. L'année a également été marquée par la confirmation de la présence de la Loutre d'Europe, signe encourageant de la qualité écologique du milieu.

En juin, le comptage des castors a permis de mieux suivre l'évolution de cette espèce emblématique des bords du Rhône. Plusieurs suivis scientifiques se sont poursuivis au fil des saisons : odonates, micromammifères, macrophytes aquatiques, ainsi que la gestion des espèces invasives telles que la jussie, dont la progression nécessite une vigilance constante.

Une vie associative et bénévole dynamique

Avril a été un moment fort avec la célébration de la 300^{ème} permanence d'accueil des bénévoles, témoignant de leur engagement sans faille au service du site et de ses visiteurs.

La Fête de la Nature, fin mai, a marqué la réouverture de la Maison d'accueil, inaugurant une saison estivale riche en animations et en expositions temporaires.

Tout l'été, de nombreuses sorties nature ont permis au grand public d'explorer la forêt alluviale et les berges du Rhône, accompagnées par les animateurs du centre.

Un site très fréquenté et toujours attractif

La fréquentation de la maison d'accueil a atteint des sommets en 2025, notamment lors des Journées européennes du patrimoine en septembre, qui ont enregistré la seconde plus forte affluence de la saison, juste après l'événement festif de « L'Île du Beurre en fête » au mois de mai avec plus de 400 visiteurs.

La reprise du Club Nature en septembre a permis à de jeunes passionnés de renouer avec les activités de découverte du milieu naturel, tandis que le mois d'octobre a débuté par le festival "Dans les bras du Rhône", temps fort de la saison automnale.



Et pour 2026...

Le printemps prochain marquera une nouvelle étape avec la mise en place de la nouvelle muséographie de la Maison d'accueil de l'Île du Beurre.

Cet espace entièrement repensé offrira aux visiteurs — petits et grands — une expérience immersive pour explorer le site des deux rives sous différents angles, entre nature, fleuve et patrimoine.

Avec ses suivis scientifiques, ses actions de sensibilisation et son accueil toujours renouvelé, l'Île du Beurre demeure un lieu unique où la connaissance du Rhône se conjugue avec la découverte et l'émerveillement.

CONTACT

Centre d'observation de la nature de l'Île du Beurre

1 route de Lyon - 69420 Tupin-et-Semons

04 74 56 62 62 / infos@iledubeurre.org / www.iledubeurre.org

Nids de frelons

Vous êtes nombreux à nous signaler les nids de frelons, lorsque les feuilles sont tombées et qu'ils deviennent bien visibles. Malheureusement, ils ne sont généralement plus en activité dès novembre, et leur destruction ne sert alors à rien.

Ci-dessous, le cycle de vie des colonies de frelons :

- Janvier : Reines en hibernation
- Février : Reines en hibernation
- Mars : Reines sortent d'hibernation et fondent un nouveau nid
- Avril : Nid en croissance (peu d'ouvrières)
- Mai : Colonie se développe
- Juin : Expansion rapide du nid
- Juillet : Nid au maximum d'activité
- Août : Production des futures reines et des mâles
- Septembre : Envol des reines et accouplement
- Octobre : Morts des ouvrières et mâles, reines fécondées hivernent
- Novembre : Reines en hibernation
- Décembre : Reines en hibernation

(données provenant du site internet.apiculture.net, où vous pourrez trouver une documentation très détaillée sur le cycle de vie de ces insectes, et sur les moyens et périodes optimales pour les détruire)

C'est en mars, que la lutte est la plus efficace, pour piéger les reines sortant d'hibernation, avant qu'elles ne bâtissent leur nid. (voir sur le site apiculture.net)

Lorsque vous découvrez un nid, il est possible de le signaler et un organisme spécialisé doit venir le détruire (coordonnée sur le site de VCA).

Cependant, l'intervention est conditionnée par la disponibilité du service concerné, ce qui n'est pas toujours le cas...



J'ai découvert ce nid, à la chute des feuilles, à 15 mètres de chez moi...

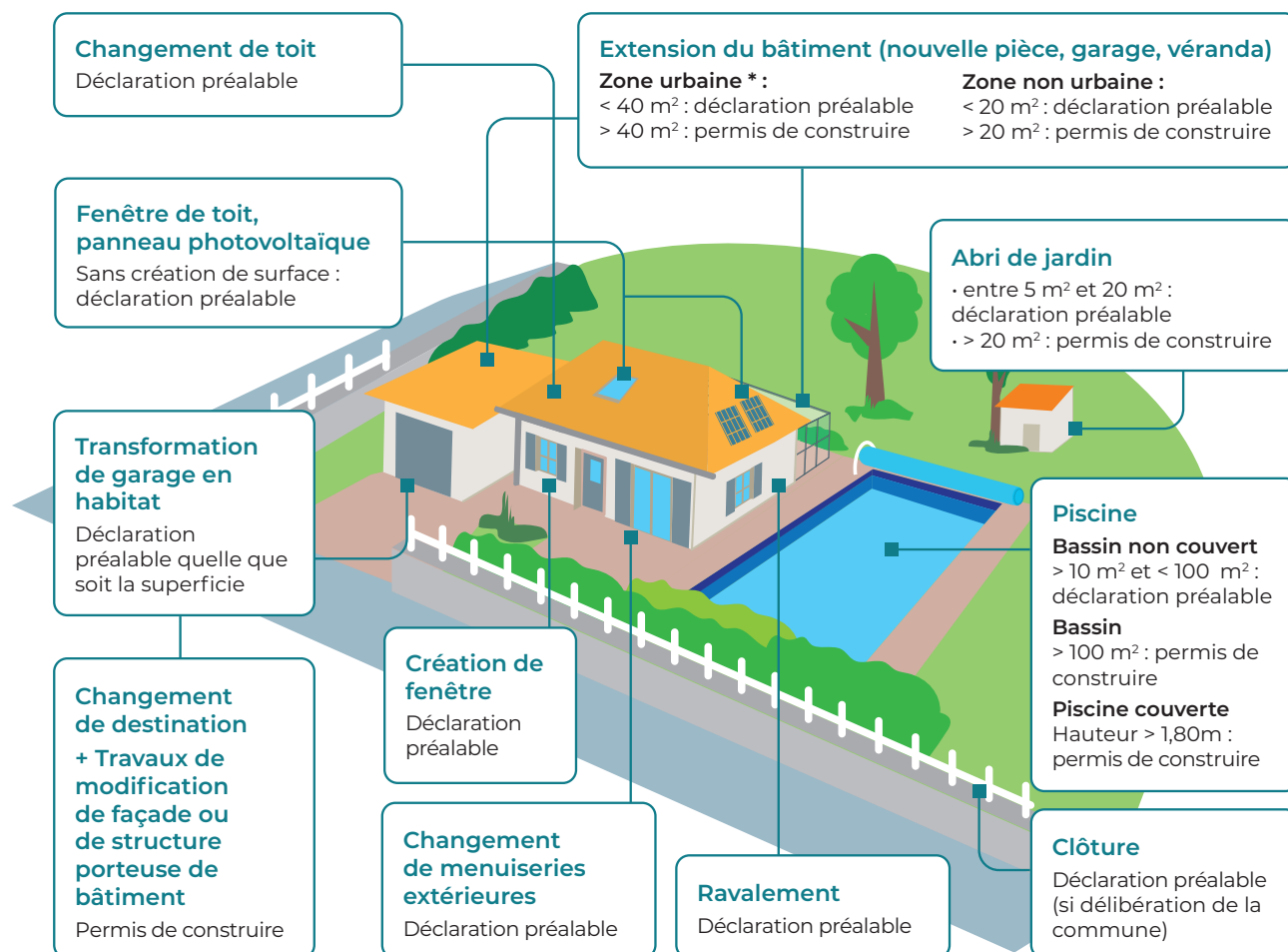
Formalités d'urbanisme

Déclaration préalable ou permis de construire

Les autorisations d'urbanisme sont des formalités obligatoires, préalables à la réalisation de construction nouvelle, de travaux sur construction existante, des changements de destination et des travaux d'aménagement (division de terrains, lotissements, aires de stationnement, etc.). Les travaux exécutés sans autorisation ou en méconnaissance des règles d'urbanisme constituent des infractions au code de l'urbanisme et aux règlements pris pour son application.

L'accord de l'administration doit être obtenu avant d'engager vos travaux.

Le schéma ci-dessous présente globalement les différents travaux soumis à permis de construire ou à déclaration préalable. Ce schéma n'ayant qu'un caractère indicatif **il convient pour tout projet de travaux de s'adresser au préalable à votre mairie** afin de vérifier quel type d'autorisation déposer.



* La zone urbaine est symbolisée par la lettre U dans les PLU (Ua, Ub...).

Dans les périmètres Monuments historiques : toute modification est soumise à l'autorisation d'un architecte des Bâtiments de France.

Dans le cadre d'un permis de construire

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².

- Pour une extension supérieure à 20 m² : si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser 150 m², vous devrez passer par un architecte.

Attention : il y a des cas particuliers où le recours à l'architecte est également obligatoire.

L'AGGLOMÉRATION

Réalisations 2025 de l'Agglo

Vienne
Condrieu
Agglomération

2025

les principales
réalisations de l'Agglo

- Poursuite du chantier du cours Brillier à Vienne.
- Poursuite du déploiement des bornes de collecte des déchets alimentaires sur les secteurs denses des communes d'Ampuis, Chasse-sur-Rhône, Condrieu, Estrablin, Loire-sur-Rhône, Pont-Évêque, Sainte-Colombe, Saint-Romain-en-Gal et Vienne.
- Poursuite du déploiement du matériel informatique dans les écoles maternelles et primaires du territoire.
- Organisation de la 2^e journée de la découverte des métiers de la petite enfance.
- Mise en place de l'Espace Renov'Habitat, guichet unique pour la rénovation énergétique et l'adaptation des logements liée à la perte d'autonomie.
- Démarrage des travaux de raccordement des eaux usées des 8 communes de la Région Saint-Jeannaise à la station d'épuration Vienne-Sud.
- Mise en service des plateaux sportifs du gymnase de Pont-Évêque après leur modernisation.
- Nouvelle formule de Caravan'Jazz en tournée à Moidieu-Détourbe, Saint-Romain-en-Gal, Chasse-sur-Rhône, Pont-Évêque, Longes, Loire-sur-Rhône et Seyssuel.
- Réception du chantier de rénovation énergétique du siège de l'Agglo à l'Espace Saint-Germain.
- Renouvellement du collecteur de transit des eaux usées de Luzinay, Villette-de-Vienne et Chuzelles.
- Organisation de la 1^{re} soirée découverte des activités proposées au stade nautique Françoise Clavery-Bouysson.
- Organisation du Printemps des fermes 2025 avec la participation d'exploitations agricoles d'Ampuis, Chasse-sur-Rhône, Échalas, Estrablin, Eyzin-Pinet, Les Haies, Loire-sur-Rhône, Luzinay, Moidieu-Détourbe, Trèves, Tupin-et-Semons, Villette-de-Vienne.
- Démarrage du chantier d'extension de la halte fluviale de Vienne et de requalification de ses abords.
- Organisation de Vélo Village à Saint-Cyr-sur-le-Rhône.
- Réception du chantier d'extension et de modernisation du local des archives de l'Agglo à Pont-Évêque.
- Organisation du 1^{er} Carrefour des Talents, le rendez-vous du recrutement et des métiers.
- Lancement du nouveau service de location longue durée de vélo à assistance électrique « VéloLoc Agglo ».
- Finalisation de la zone du plateau à Trèves.
- Action de promotion du territoire auprès des internes en médecine lors d'une soirée Jazz à Vienne.
- Mise en service de la nouvelle station d'épuration aux Haies.
- Acquisition du 1^{er} car Hydrogène pour la ligne 134 reliant Condrieu à Givors.
- Finalisation de la mise en accessibilité de la piscine de Loire-sur-Rhône.
- Signature de la convention territoriale générale avec la CAF.
- Mise en service du demi-échangeur de Vienne-Sud en fin d'année.

Suivez nous sur   : Vienne Condrieu Agglomération
www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Zoom sur l'action de l'Agglo dans votre commune

- **66 élèves de Tupin-et-Semons** utilisent chaque jour les transports scolaires de l'Agglo.
- **46 Tupiniers-et-Semoniers inscrits à Blablacar Daily**, service de covoiturage financé par l'Agglo.
- **3 petits Tupiniers-et-Semoniers accueillis** dans l'un des 16 Établissements d'Accueil du Jeune Enfant gérés par l'Agglo.
- **1 assistante maternelles tupinière-semonière** en lien avec le Relais Petite Enfance les Noyodoux mis en place par l'Agglo.
- **22 élèves Tupiniers-et-Semoniers ont participé** au concert jeune public de Jazz à Vienne au Théâtre Antique.
- **Dans le cadre du schéma directeur numérique dans les écoles, poursuite de l'équipement des écoles de Tupin-et-Semons en matériel informatique** avec un parc composé, 2 équipements de vidéo-projection interactive et 12 tablettes.
- **5 Tupiniers-et-Semoniers abonnés au service téléalarme** géré par l'Agglo.
- **Accompagnement de 2 Tupiniers-et-Semoniers** dans le cadre du Plan Local Insertion Emploi de l'Agglo.
- **Accompagnement d'1 Tupinier-et-Semonier** dans le cadre du dispositif Citeslab.
- **13 Tupiniers-et-Semoniers abonnés aux piscines** de l'Agglo.
- **Accompagnement de la commune dans sa recherche de financements pour ses projets d'investissement** notamment le commerce multi-service du centre village et l'aménagement d'une aire de sports et loisirs ombragée.
- **20 autorisations d'urbanisme (PC, DP...)** instruites par l'Agglo.
- **Réfection de la route** du Grand Bois et de l'ancienne route de Semons.
- **Renouvellement du réseau d'eau potable** sur la RD 386.
- **Réalisation d'une étude de programmation commerciale pour le point multiservice** situé à proximité du Belvédère de Tupin-et-Semons.
- **Organisation par l'Agglo de la 4^e édition du Printemps des fermes** avec la participation des Vergers de Planèze.



Tupin-et-Semons



La cérémonie commémorative du 11 novembre 1918

Le 11 novembre n'est pas seulement la célébration d'une victoire, il est aussi le rappel douloureux que notre indépendance et nos libertés sont des biens qui doivent être défendus au prix de sacrifices, au sens le plus littéral du terme.

Ainsi que le définit le dictionnaire :

Un sacrifice nom masculin

1.1. ● Offrande rituelle à la divinité, caractérisée par la destruction (réelle ou symbolique) ou l'abandon volontaire de la chose offerte. ● Sacrifices humains d'êtres humains.

2.2. ● Renoncement ou privation volontaire (dans une intention religieuse, morale, etc.). ● Faire le sacrifice de sa vie.

Nous avons voulu que la cérémonie du 11 novembre, soit l'occasion pour les enfants de l'école de faire un travail de mémoire, afin que la dimension douloureuse de cette date ne se noie pas dans les flonflons de la victoire.

Commémoration du 11 novembre 1918

Le début de la première guerre mondiale

François Ferdinand, héritier du royaume d'Autriche-Hongrie a été tué par un serbe. De ce fait, l'Autriche déclare la guerre à la Serbie le 28 juillet 1914. En quelques semaines, ce petit conflit va prendre des proportions mondiales à cause des alliances des différents pays. C'est le début de la première guerre mondiale.

La bataille de Verdun

C'est la bataille la plus longue et la plus dévastatrice de la 1^{ère} guerre mondiale.

Les soldats se protégeaient grâce à des barbelés, aux fossés et aux remparts. Il fallait franchir trois fossés de barbelés pour atteindre le camp.

Le Général Pétain a dirigé l'armée française. Il a gagné la bataille de Verdun en 1916, en Lorraine. Cette bataille a été très meurtrière et a fait beaucoup de morts dans les deux camps.

Le rôle des femmes pendant la 1^{ère} guerre mondiale

Elles remplacent les hommes partis à la guerre. Dans les usines, elles fabriquent des armes, des munitions. Elles soignent les blessés dans les hôpitaux comme infirmières ou bénévoles. Elles travaillent dans les champs pour les moissons... C'est la première fois qu'elles travaillent.

Afin d'être plus à l'aise dans leurs mouvements, elles ont commencé à porter des pantalons ou des vêtements plus courts.



Travaux sur la RD 124

Nous avons tous été gênés aux mois d'octobre et de novembre par des travaux qui ont eu lieu sur la RD 124 à l'initiative du département du Rhône. Un feu alternatif a été mis en place, et pendant quelques jours la route a été coupée, pour permettre l'évolution des pelles mécaniques, qui devaient faire les fondations des murs.

Il s'agissait de renforcer le mur qui soutient la route départementale en reprenant les deux extrémités du mur de soutènement. Cette route est le principal accès à Semons, et la chaussée menaçait de partir.

Elle est utilisée par les transports scolaires, les camions de ramassage des ordures ménagères, et de nombreux poids lourds.

Cette route n'en demeure pas moins étroite et tortueuse, restons prudents et courtois lors du croisement des autres véhicules.

Boite à livres

La boite à livres a de plus en plus de succès, et le nombre de livres qui y sont déposés ne cesse d'augmenter.

Située sur le balcon de la Mairie, elle offre un choix de livres divers en constante augmentation avec un large choix de romans, livres pour enfant, livres d'histoire, classiques, policiers...

Son canapé permet de feuilleter les livres, et offre une très belle vue sur la vallée et le vol des rapaces dans un endroit calme et discret.

Nous recherchons une seconde armoire afin de pouvoir mieux présenter l'ensemble des ouvrages disponibles, qui s'entassent de façon un peu anarchique, et mettent les étagères à rude épreuve.

Nous envisageons également d'y déposer des disques vinyle que nous n'avons pas la place d'exposer.

Si vous avez un meuble qui pourrait convenir, nous vous remercions de nous contacter, et nous assurerons l'enlèvement.

*Il y avait également une boite à graines qui a disparu...
Merci à l'emprunteur de bien vouloir la ramener.*



Résilience

Il s'agit de la faculté de la commune à résister aux éléments perturbateurs de toute nature.

La fréquence des épisodes climatiques violents se font ressentir sur notre commune, comme partout ailleurs.

A titre d'illustration une photo du Bassenon le 17 octobre 2024, comme nous ne l'avions jamais vu.

Nous voyons également de plus en plus de poteaux téléphoniques ou électriques couchés par le vent, des câbles décrochés, voire sectionnés. Nous subissons également de plus en plus fréquemment des coupures électriques, plus ou moins longues. Et nous connaissons des épisodes caniculaires, autrefois exceptionnels devenus annuels.



Nous ne pouvons pas prendre de décret pour interdire ces phénomènes, mais il est de notre devoir d'adapter au mieux notre territoire à ces épisodes.

Un autre aspect est la diffusion d'un sentiment d'insécurité du aux atteintes aux biens et aux personnes, que les seuls moyens déployés par l'Etat peinent à contenir.

Nos actions sont forcément limitées au territoire de notre commune. Mais l'action des habitants ne sera pas sans conséquence.

Les enfouissements

L'une des actions la plus visible consiste à enterrer les réseaux. Au cours du mandat précédent la commune avait traité le secteur de Pimotin.

Nous avons terminé le chantier de Maisons Blanches, puis continuer avec le secteur du Côteau de Bassenon, ainsi que par une partie de la route de Les Haies jusqu'au croisement avec Pimotin.

Les études pour aller de ce carrefour au Chipier et au chemin du Crêt sont en cours.

Ce sont près de 600.000 euros qui ont été engagés et provisionnés pour ces travaux.

Les arbres

Nous avons tous ressenti l'été quand le soleil cogne, les bienfaits de l'ombrage des arbres. La commune a planté une trentaine d'arbres d'essence variées dans les délaissés de voirie, sans oublier les milliers de petits sujets plantés en rangs serrés dans le parc de Gravisse.

La production électrique...

... est également un enjeu important

D'une part les tarifs que nous payons, tant la commune que ses habitants sont incertains et fluctuants, d'autre part l'on voit bien que la fourniture elle-même pose parfois problème.

Nous sommes heureux de voir que de nombreux habitants prennent l'initiative d'installer des panneaux photovoltaïques, s'assurant ainsi un approvisionnement certain à un coût fixe.

La commune n'est pas en reste, les panneaux installés sur la Maison des Associations ont généré un revenu de plus de 4.000 euros par an, ce qui va permettre d'amortir l'installation en 7 ans.

Compte tenu de l'évolution de la réglementation, qui nous autorise à répartir notre production sur l'ensemble de nos bâtiments, une série supplémentaire de panneaux va être installée sur la Maison des Associations. Cette production sera autoconsommée par la commune.



L'isolation des bâtiments

La commune a la chance d'avoir un parc immobilier neuf, ou ayant fait l'objet de rénovation en 2018. L'isolation thermique ainsi que les moyens de chauffage correspondent bien aux normes actuelles. Ils restent cependant quelques logements qui ont fait l'objet d'étude thermique et dont la rénovation va intervenir. Ces opérations dépendent de l'octroi de subventions qui sont malheureusement devenues incertaines, et obligeront peut-être à étaler les travaux.

Les particuliers peuvent également obtenir une aide pour les aider à réaliser les travaux dans leur habitation.



La sécurité des biens et des personnes

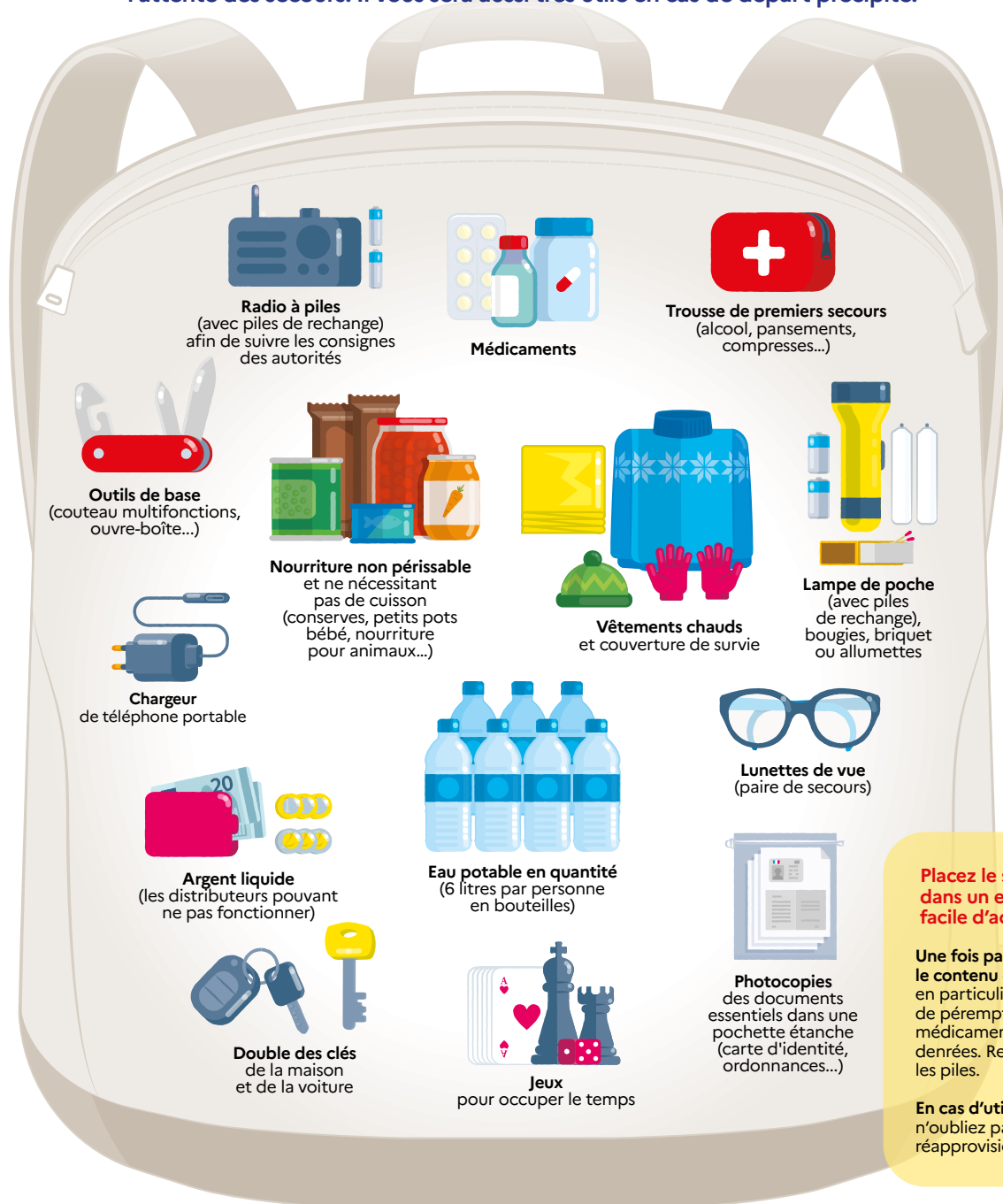
La commune a investi dans un système de vidéoprotection qui vise à contrôler les accès à la commune. Cette année ce système a été étendu à la zone du belvédère, de l'école, au siège du Conib, et une extension est étudiée pour compléter ce dispositif en couvrant d'autres points sensibles de la commune, comme le Parc de Gravisse, la partie nord de Tupin, et d'autres secteurs mal protégés.

En se fédérant avec Ampuis et Condrieu, la commune s'est également dotée d'une police municipale à même d'intervenir pour sécuriser la commune en lien avec la brigade de gendarmerie d'Ampuis.

Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Placez le sac dans un endroit facile d'accès !

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles.

En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner !

Etat civil 2024

Naissances

Zayn BELDJELLIL né le 05 novembre 2025 à **VIENNE (Isère)**

Domicilié 40 route de Lyon
69420 TUPIN ET SEMONS

Emma Liliane GEERAERT née le 27 mai 2025 à **BRON (Rhône)**

Domicilié 1800 coteaux de Tupin
69420 TUPIN ET SEMONS

Gabin Christian GUERINEAU né le 25 octobre 2025 à **VIENNE (Isère)**

Domicilié 1800 coteaux de Tupin
69420 TUPIN ET SEMONS

Khalil-Noah HASSANA né le 28 mai 2025 à **VIENNE (Isère)**

Domicilié 2 rue des Blettes
69420 TUPIN ET SEMONS

Ezio Daniel Etienne LARAMAS CARLONI né le 05 mars 2025 à **VIENNE (Isère)**

Domicilié 150 route des Haies
69420 TUPIN ET SEMONS

Isée Lucie Anne Marie Macrine ROUQUEROL née le 13 octobre 2025 à **VIENNE (Isère)**

Domiciliée 180 chemin des Maisons Blanches
69420 TUPIN ET SEMONS

Aylan Miguël Anthony TATO né le 20 juillet 2025 à **VIENNE (Isère)**

Domicilié 1730 coteaux de Tupin
69420 TUPIN ET SEMONS

Siara Clara Sophia TURCANO ECOFFET née le 27 juin 2025 à **VIENNE (Isère)**

Domicilié 14 rue des Blettes
69420 TUPIN ET SEMONS

Joey Patrick Ludovic VERNAY né le 8 février 2025 à **VIENNE (Isère)**

Domicilié 1700 coteaux de Tupin
69420 TUPIN ET SEMONS

Dominique FARRE

Dominique a participé à la vie de la commune : il a été conseiller municipal de mars 1983 à mars 2014. En 2020, nous l'avons sollicité pour faire partie du Centre Communal d'Action sociale, et il nous avait accompagné jusqu'au bout. Il participait régulièrement et avec bienveillance aux prises de décision du CCAS. Pour ma part, je retiendrai aussi l'image du cocher bienveillant, qui nous avait emmené avec Pascal et ma femme pour une promenade en attelage à la découverte des petits chemins ruraux lors de la dernière compétition d'attelage organisée sur la commune.

Martin Daubrée

Baptême Civil

Thylia AIGOUY le 1er novembre 2025

Mariages

Rémy Georges Hervé CHATEAUVIEUX et **Sophie Nathalie LEMATRE**

le 14 juin 2025

Nicolas Claude Christian IMBERT-GONON et **Paule Emanuelle Marie THIEL**

le 30 mai 2025

Décès

Delphine Brigitte Marie-Laure VINCENT
décédée le 26 septembre 2025

Transcription de décès

François Marie BASSET
décédé à Condrieu (Rhône) le 25 janvier 2025

Henri Emile BELLON
décédé à Condrieu (Rhône) le 24 janvier 2025

Marie-Jeanne Odile BENOÎT
décédée à Condrieu (Rhône) le 22 avril 2025

Jacqueline Luce Claire BRAULT
décédée à Condrieu (Rhône) le 02 juin 2025

Dominique Michel Louis FARRE
décédé à Saint-Etienne (Loire) le 13 octobre 2025

Franck Olivier FAUTHOUX
décédé à VIENNE (Isère) le 05 mars 2025

Josette REYNAUD
décédée à Condrieu (Rhône) le 28 novembre 2025

Mireille Germaine Lydie SIBILLE
décédée à Vienne (Isère) le 11 septembre 2025

Claude MARTIN
décédé à Vienne (Isère) le 10 décembre 2025

Autorisation d'urbanisme 2025

Permis de construire délivrés en 2025 :

Nom du Pétitionnaire	Numéro du PC	Objet de la construction	Accepté le
PERRIN Yann	069 253 25 00001	Piscine	Rejet tacite le 30/10/2025
PERRIN Yann	069 253 25 00002	Piscine	Rejet tacite le 30/10/2025
MURIN Mathieu	069 253 25 00003	Aménagement et réagencement de la maison existante	30/10/2025
COMMUNE DE TUPIN ET SEMONS	069 253 25 00004	Réhabilitation d'une ancienne maison d'habitation en point multiservice et deux logements	Rejet tacite le 05/12/2025
ROBERT Cyril	069 253 25 00005	Travaux sur construction existante	En cours d'instruction



Déclarations préalables délivrées en 2025 :

Nom du Pétitionnaire	Numéro du PC	Objet de la construction	Accepté le
SIMON Laetitia	069 253 25 00001	Piscine	06/03/2025
LAURENCIN Patrice	069 253 25 00002	Pergolas bioclimatique	Refus le 20/03/2025
MAZAUDON Jonathan	069 253 25 00003	Abri de jardin en acier galvanisé de couleur anthracite	Refus le 18/03/2025
RIVORY Maurice	069 253 25 00004	Panneaux Photovoltaïques	23/05/2025
PINCHON Bernard	069 253 25 00005	Panneaux Photovoltaïques	27/06/2025
SUBSOL INGENIERIE	069 253 25 00006	Centrale Photovoltaïques	27/06/2025
BONNEFOND Patrick	069 253 25 00007	Détachement d'un lot à bâtir d'une superficie de 1034 m2	28/08/2025
PERRIN Yann	069 253 25 00008	Piscine	Rejet tacite le 30/10/2025
LAURENCIN Patrice	069 253 25 00009	Création d'une pergola et d'un abri bois	11/09/2025

Nom du Pétitionnaire	Numéro du PC	Objet de la construction	Accepté le
CLUZEL Pascal	069 253 25 00010	Piscine	Rejet tacite le 20/11/2025
BERTORELLO Nathalie	069 253 25 00011	Pose d'une pergola bioclimatique	Refus le 01/09/2025
HILBIG Johan	069 253 25 00013	Abri de jardin	Refus le 04/09/2025
MOUNIER Mireille	069 253 25 00014	Extension garage + mur de clôture	06/10/2025
NEVEU Sonia	069 253 25 00015	Mur de clôture + modification accès principal	31/10/2025
COMMUNE DE TUPIN ET SEMONS	069 253 25 00016	Installation photovoltaïque maison des associations	09/10/2025
PICARD Mathieu	069 253 25 00017	Panneaux photovoltaïques	En cours d'instruction





Assistante sociale du Conseil Général	04 74 56 60 27
Centre anti poison de Lyon 162 avenue Lacassagne 69000 Lyon	04 72 11 69 11
Clinique Trénel 575 rue du docteur Trénel 69560 Sainte-Colombe	04 74 53 72 72
Commissariat de police de Vienne 6 place Pierre Sépard 38200 Vienne	04 74 78 06 78
Ecole publique de Semons 5 rue de la mairie 69420 Tupin Et Semons	04 74 59 84 88
Gendarmerie d'Ampuis 1 rue Jean Julien Chapelant 69420 Ampuis	04 74 56 10 26
Gendarmerie	17
Hôpital de Condrieu 10 rue de la Pavie 69420 Condrieu	04 74 78 74 00
Hôpital Lucien Hussel Mont Salomon, montée du D. Chapuis 38200 Vienne	04 74 31 33 33
Agence Postale d'Ampuis - Vival, 9 boulevard des Allées – 69420 Ampuis	04 74 56 02 54
Mairie d'Ampuis 11 boulevard Allées 69420 Ampuis	04 74 56 04 10
Mairie de Condrieu 8 rue de la mairie 69420 Condrieu	04 74 59 50 38
Mairie de Givors 23 place Henri Barbusse 69700 Givors	04 74 49 18 18
Mairie de Tupin et Semons 5 rue de la Mairie 69420 Tupin et Semons	04 74 59 81 08
Mairie de Vienne Place de l'Hôtel de Ville 38200 Vienne	04 74 78 30 00
Mairie Les Haies 450 rue des Champs Blancs 69420 Les Haies	04 74 56 89 99
Maison du département : 1 p. des Droits de l'Homme, 69420 Condrieu	04 74 56 68 29
Numéro d'urgence	112
Pharmacie de garde	32 37 ou 39 15
Police municipale de Tupin et Semons 	04 74 56 04 19
Pompiers	18
Puéricultrice du Conseil général	04 74 56 60 27
SAMU	15

Mairie de Tupin et Semons

5 rue de la Mairie
69420 Tupin et Semons
Tél. 04 74 59 81 08.

Horaires d'ouverture

Lundi de 8h30 à 12h
Jeudi de 8h30 à 12h
Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h15.

Permanences maire et adjoints

Mardi de 10h à 12h
et sur rendez-vous
Tél. 04 74 59 81 08.

E-mail :
mairie@tupinsetsemons.fr

Site internet :
www.tupinsetsemons.fr